

**Le Greffier**

Asbl Sans Maître



Avenue Jean Bodart, 46 b

FJ/MH/A.54/409

6211 MELLET

Belgique

Namur, le 19 février 2016

Cher Monsieur,

Il me revient de vous informer que votre avis relatif à la proposition de résolution visant la reconnaissance en Région wallonne des chats de race Bengal en tant qu'animaux domestiques, déposée par Messieurs Destrebecq, Dodrimont, Tzanetatos et Madame De Bue (Doc. 409 (2015-2016) N° 1) a été communiqué aux membres effectifs et suppléants de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des transports, aux auteurs de la proposition ainsi qu'à Monsieur Carlo DI ANTONIO, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal.

Votre avis sera formellement porté à la connaissance de la commission lorsqu'elle débitera l'examen de cette proposition.

Je vous invite à consulter le site web du Parlement pour connaître la date à laquelle cette proposition qui vous préoccupe sera examinée.

La rubrique Agenda vous permet d'accéder aux ordres du jour des réunions de commissions dont celle de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des transports.

Les projets de décret sont examinés dans les quelques jours qui suivent leur dépôt. Le délai d'examen des propositions de décret et des propositions de résolution peut être plus long.

Lorsque la commission se saisira du texte qui vous intéresse, l'avis que vous avez déposé pourra être évoqué par les parlementaires ou le ministre. Il s'agit d'une faculté et non d'une obligation.

Si vous avez demandé à être entendu par la commission, celle-ci statuera sur votre demande et vous serez informé de sa décision.

A tout moment, vous pouvez vérifier l'état d'examen du texte au sujet duquel vous avez déposé un avis en accédant à la rubrique Travaux parlementaires – Résolutions, avis et accords du site web. Vous devrez sélectionner la législature adéquate et introduire le numéro de cette proposition (409 (2015-2016) 1). Le cas échéant, le rapport de la commission sera publié dans cette rubrique.

Si vous souhaitez interpeller directement un député ou un membre de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des transports, vous trouverez leurs coordonnées sur le site web sous la rubrique Composition.

Je vous remercie pour votre contribution aux travaux du Parlement de Wallonie.

Pour tout complément d'information relatif à la présente, vous pouvez adresser un courriel à [courriel@parlement-wallonie.be](mailto:courriel@parlement-wallonie.be).

Je vous prie de croire, cher Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

  
